

## Première inscription au SIVURIC

Depuis septembre 2005, la cuisine intercommunale gérée par le SIVURIC, prépare et livre les repas en liaison chaude de 10 écoles des communes adhérentes : Daoulas, Dirinon, Le Faou, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet et Saint-Urbain.

Le Sivuric assure la facturation selon le pointage effectué par les communes, celles-ci assurant l'accompagnement des repas des enfants pendant la pause méridienne.

L'équipe du SIVURIC s'efforce de proposer aux enfants des repas de qualité, en respectant les recommandations nationales en matière d'hygiène, d'empreinte écologique (approvisionnements bio, locaux) et d'équilibre alimentaire (respect du PNNS : plan national de nutrition santé).

Une commission restauration se réunit deux fois par an. Elle se compose de représentants des parents, des mairies, du personnel des offices, de l'équipe éducative ainsi que du SIVURIC.

**Documents 1 et 2 à retourner à la cuisine intercommunale SIVURIC**  
**6 rue Jacques Dubois – 29460 DAOULAS Tél 02.98.25.80.00 – Fax 02.98.25.89.61**  
[sivuric@wanadoo.fr](mailto:sivuric@wanadoo.fr)

**Accompagnés des pièces justificatives pour le calcul du tarif (cf page 3)**

<b>Ecole :</b> .....	
<b>Représentant légal :</b> (destinataire de la facture)	<input type="checkbox"/> Foyer <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Garde alternée <input type="checkbox"/> Autre : .....
	<b>Nom :</b> .....
	<b>Prénom :</b> .....
	<b>Adresse</b> .....
	<b>Téléphone</b> .....
	<b>Mail</b> .....@.....
	<b>Nom et Prénom de l'enfant</b>
	<b>classe</b>
1er enfant	.....
2ème enfant	.....
3ème enfant	.....
<b>Date :</b>	<b>Signature :</b>

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (R.U.M.) : .....(réservé à l'administration)

**Type de contrat :** Prélèvement facturation cantine

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la cuisine intercommunale SIVURIC de Daoulas à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la cuisine intercommunale SIVURIC de Daoulas.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 77 CAN 501666**

**DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER**

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

**DESIGNATION DU CREANCIER**

**SIVURIC**

6 rue Jacques Dubois

29460 DAOULAS

**DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER**

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

F   R   _   _	_   _   _   _	_   _   _   _	_   _   _   _	_   _   _   _	_   _   _   _	_   _   _	_   _   _   _   _   _   _
---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	-----------	---------------------------

**Type de paiement :** Paiement récurrent / répétitif

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

Nom du tiers débiteur :

### JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Au format IBAN BIC

**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si ma situation le permet, les prélèvements ordonnés par la cuisine intercommunale SIVURIC. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande de ma banque. Je réglerai le différend directement avec la cuisine intercommunale SIVURIC.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

# Fiche relative à l'application du quotient familial

**J'habite une commune adhérente au Sivuric (Daoulas, Dirinon, Le Faou, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet et Saint-Urbain) et je souhaite bénéficier des tarifs liés à mon quotient familial :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le SIVURIC applique strictement le même mode de calcul que celui proposé par la CAF qui tient compte notamment d'une situation familiale plus actualisée (naissance, chômage, séparation...) :

**Calcul du quotient familial des CAF** (Extrait du site de la caf : [www.caf.fr](http://www.caf.fr))

« Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires qui tient compte à la fois de leurs revenus professionnels et/ou de remplacement (assedic, indemnités de formation...), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'Apl) et de leur composition familiale. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle etc...

S'il est calculé à partir des ressources annuelles imposables de l'année civile de référence, il tient compte néanmoins des périodes de cessation d'activité de l'allocataire ou de son conjoint éventuel en neutralisant ou en appliquant un abattement sur les revenus professionnels et/ou de remplacement.

Il est utilisé par la Caf, par exemple pour l'attribution d'aides financières individuelles, mais aussi par les mairies, les Ccas, les associations du secteur périscolaire ou accueil de loisirs pour appliquer des tarifs en fonction de la situation financière de la famille.

## Son mode de calcul

- prendre le 1/12<sup>ème</sup> des ressources imposables de l'année,
- ajouter les prestations mensuelles
- diviser ce total par le nombre de parts fiscales du foyer ».

## Quelle est votre situation ?

### 1<sup>er</sup> cas : vous êtes allocataires CAF

Il conviendra de transmettre votre dernière attestation de quotient familial CAF pour la première inscription, celui-ci sera à actualiser en janvier de chaque année et à chaque changement de situation en cours d'année (naissance, chômage, séparation...).

Les allocataires peuvent facilement connaître leur quotient familial via la rubrique "[Mon compte](#)" sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### 2<sup>ème</sup> cas : vous n'êtes pas allocataires CAF mais êtes affiliés à une autre caisse (MSA...)

Le calcul de votre quotient familial se fait à partir de votre ou vos avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 et de votre attestation d'allocation à demander à votre caisse. Le SIVURIC calculera votre quotient familial selon le même mode de calcul.

### 3<sup>ème</sup> cas : vous ne bénéficiez pas d'allocations familiales

Le calcul de votre quotient familial se fait à partir de votre ou vos avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014. Le SIVURIC calculera votre quotient familial selon le même mode de calcul sans les prestations familiales.

#### Ces documents sont à remettre au SIVURIC au plus tôt :

- 1<sup>er</sup> cas : dernière attestation de quotient familial de la CAF.
- 2<sup>ème</sup> cas : Photocopie de votre ou vos avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 (ou votre justificatif d'impôt sur le revenu, disponible sur votre espace personnel d'impôts.gouv.fr) (Mr et Mme pour les couples en union libre) et dernière attestation 2015 de vos prestations familiales (ex MSA).
- 3<sup>ème</sup> cas : Photocopie de votre ou vos avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 (ou votre justificatif d'impôt sur le revenu, disponible sur votre espace personnel d'impôts.gouv.fr) (Mr et Mme pour les couples en union libre).



**En l'absence des documents justificatifs, le tarif QF7 sera appliqué automatiquement**

Le quotient familial n'est applicable que pour les familles domiciliées dans les communes adhérentes au SIVURIC : Daoulas, Dirinon, Le Faou, L'Hôpital-Camfrout, Logonna-Daoulas, Loperhet ou Saint-Urbain.

Le tarif QF7 est appliqué en l'absence de documents justificatifs (cf page 3) qui sont obligatoirement à actualiser chaque année en janvier ou à tout changement de situation familiale.

Les tarifs cantine sont votés pour l'année civile par le comité syndical du SIVURIC.

TARIFS ANNEE 2016	REGULIER	OCCASIONNEL
QF1 ≤ 399	1,30 €	1,56 €
400 < QF2 ≤ 599	2,28 €	2,74 €
600 < QF3 ≤ 799	2,79 €	3,35 €
800 < QF4 ≤ 999	3,14 €	3,76 €
1000 < QF5 ≤ 1199	3,49 €	4,19 €
1200 < QF6 ≤ 1399	3,91 €	4,69 €
1400 < QF7	4,07 €	4,88 €
Repas non commandé la veille	5,12 €	
Enfant hors SIVURIC	5,12 €	
Prix de revient	5,12 €	

Pour régler vos factures par prélèvement automatique : remplir le formulaire et l'adresser au SIVURIC accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Les services de la cuisine intercommunale se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 02.98.25.80.00 et à [sivuric@wanadoo.fr](mailto:sivuric@wanadoo.fr)

### Modalités de commandes des repas cantine

**Inscription** : Pour que le nombre de repas puisse être communiqué à la cuisine intercommunale du SIVURIC la veille au matin dernier délai, il est indispensable d'inscrire vos enfants au minimum la veille au matin. Pour cela, vous pouvez inscrire vos enfants au restaurant scolaire à l'année, au mois ou au jour (la veille au matin).

Renseignez-vous auprès de votre commune qui gère les commandes des repas.

Joëlle Kervella-Dorival, Présidente du SIVURIC,

Le Maire,